

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4265>



# Vote interne à la FSU : pensez à voter !!

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Date de mise en ligne : dimanche 25 novembre 2012

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le vote se déroulera du jeudi 8 au jeudi 29 novembre 2012 inclus. C'est l'occasion pour chaque syndiqué de participer au choix :

- de la direction nationale (vote 1),
- à l'analyse du travail mené par la direction sortante (vote 2)
- au choix de la direction départementale (CDFD, vote 3).

### **Établissement avec une section SNES organisée :**

Comme à l'accoutumée les sections syndicales du SNES sont invitées à organiser dans leur établissement des élections internes à la FSU : Orientation fédérale nationale, Rapport d'activité et Orientation fédérale départementale (voir [ici](#)).

Pour cela :

- utiliser le bulletin de vote départemental et qui a été envoyé à chaque syndiqué par correspondance (dans le POUR58 n°39) (vous trouverez un bulletin sur le site de la FSU58 : [ici](#))
- utiliser la liste d'émargement envoyée dans le courrier du S1 n°3 (supplément au n°724).
- utiliser le procès verbal envoyé dans le courrier du S1 n°3 en ajoutant une troisième rubrique « vote : orientation fédérale départementale » avec le décompte du nombre de votants, du nombre de blancs ou nuls et du nombre d'exprimés.
- Renvoyer procès verbal et liste d'émargement au SNES 58 (SNES Bourse du Travail, 2, Bd P. de Coubertin 58000 Nevers) avant le 29 novembre 2012.

### **S'il n'y a pas de section locale dans votre établissement ou si vous êtes retraité,**

transmettez, à cette même adresse,

votre vote au SNES sous double enveloppe :

- l'enveloppe extérieure étant dûment émargée, porteuse de l'appartenance syndicale et affranchie ,
- l'enveloppe intérieure restant vierge.